

COMITÉ SYNDICAL

Du jeudi 25 septembre 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre 2025 à 18h00, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 130 titulaires et 91 suppléants

Présents : 76

Pouvoirs : 2

Votants : 78

Convocation établie et affichée le :

16 septembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 66

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 51

Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Christian POUCH, M. Eric VALERY, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Philippe DELARUE, M. Jean-Claude DESCHAMPS, Mme Marie-Christine LACOMBE, Mme Sandrine MAURIN, M. Pierre MONTEIL, M. Christian PRADAYROL, Mme Valérie TAURISSON, M. Jacques VEYSSIERE, M. Christian BOUZON, M. Guy ROQUES, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Philippe MARTIN, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Carlos MARTINEZ, Mme Josette FARGETAS, M. Olivier GUIGNARD, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Jean MEYJONNADE, M. Alain DUBOIS, M. Noël CROUZEL, M. Régis LESCURE, Mme Isabelle DAVID, Mme Chrystèle POUCH, M. Philippe VIDAUD, Mme Sandrine LABROUSSE, M. Eric BOUYOUX, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, Mme Anne-Marie OUMEDJKANE, Mme Martine JUGIE, Mme Marina VIDAL DA GAMA, Mme Sonia CHOUZENOUX, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Yves GARY, Mme Cathy VINATIER, M. Michel ESCURAT, M. Alain GENESTE, M. Philippe BATISTA, M. André HACQUART, M. Jean-Claude RAYNAUD, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 15

M. Alain SIMONET, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Louis MONTEIL, M. Pierre MILY, M. Christian BORDE, M. Patrick LABALLE, M. Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Yves NOYER, M. Christophe CARON, M. Yves POUCHOU, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Pierre BESSE, M. Michel RAYNAL.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

M. Frédéric SOULIER, M. Jean-Louis MICHEL.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 10

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 3

M. Philippe CLEMENT M. Richard LANDRAUD, Mme Myrienne AUSSEL.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 7

M. Jean-Jacques VAILLANT, M. Marcel-Bernard SIMBELIE, M. Ali YACINE, M. Joseph FELIPE LUIS, Mme Josy MARTIN, M. Romain BOUTANG, M. Christian PERNOT.

PV DE SEANCE

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Yves LAPORTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : ADHESION AU SERVICE DE PRESTATION PAIES DU CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Le Syndicat d'études du Bassin de Brive dispose actuellement d'un agent à 100% de son temps sur les missions du SCoT ainsi que d'un élu.

Historiquement, l'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) s'est toujours occupé du traitement et de la gestion de la paie (écritures, mandats...) avant mise en signature sur la plateforme Docapost. Aujourd'hui, la CABB nous demande une affiliation complète au Centre de gestion de la Corrèze (CDG 19) afin de leur transmettre l'intégralité de la gestion de l'agent et de l'élu concerné.

Le SEBB souhaite donc adhérer au Service de Prestation Paies proposé par le CDG 19.

L'adhésion à ce service se traduit par :

- une délibération d'adhésion,
- la conclusion d'une convention,

La prestation paies comprend la réalisation des opérations dédiées à la paie et se décline ainsi :

- Elaboration des bulletins de paies comprenant les variables du mois,
- Edition des états de charges, journaux de paie et fichiers de mandatement,
- Mise à disposition des bulletins de paies via un accès sécurisé,
- Réalisation et dépôt de la DSN.

Dans le cadre de la dématérialisation de la paie et afin de sécuriser la procédure, le Centre de Gestion donne l'accès à son logiciel par le biais de l'extranet paie www.extranetcarrieres.cdg19.fr afin de permettre au SEBB de :

- Créer et suivre le traitement des lots envoyés au Centre de Gestion,
- Editer les journaux et documents relatifs à la paie.

Il précise que le coût du service s'établit comme suit :

- Coût forfaitaire d'adhésion au service correspondant à l'audit préalable à la mission :

Strates par nombre d'agents/élus	Tarif
Moins de 10 agents/élus	150 €
De 10 à 19	250 €
De 20 à 49	400 €
50 et plus	600 €

- Coût unitaire mensuel d'un bulletin de paie : 10 € (dix euros) et 11.50 € (onze euros cinquante) pour les EHPAD compte tenu de la spécificité de la paie dans ces établissements.

► Il a été demandé au Comité Syndical :

- ❖ D'adhérer au service de prestation paies à compter du 1^{er} octobre 2025
- ❖ D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de prestation paies, conclue pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 6 ans.
- ❖ De donner tout pouvoir au Président à signer la convention et tout autre document afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le Président,
Christian PRADAYROL**



